

N°1265 - JANV 2022

CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉ(E)S POLYVALENT(E)S APE DE NIVEAU D6

Missions : Sous la responsabilité d'un chef de service, assurer le suivi administratif des dossiers de l'Administration Communale.

Aptitudes :

- Avoir connaissance des législations appliquées par les différents services et plus particulièrement du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et des fiches « Focus sur la commune » de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et des applications informatiques courantes ;
- Être autonome tout en sachant travailler en équipe, être méthodique et rigoureux ;
- Avoir une organisation administrative permettant de disposer rapidement des informations utiles ;
- Savoir gérer son temps, les priorités, avoir le sens de l'organisation et un esprit d'initiative ;
- Disposer de très bonnes compétences rédactionnelles, d'une excellente orthographe et d'un esprit de synthèse ;
- Faire preuve de droiture, de réserve et respecter les principes du service public tels que l'intérêt général, l'égalité des usagers, la transparence et la continuité, dans l'exercice de la fonction

Compétences requises :

Être titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court (baccalauréat) ou d'un titre réputé équivalent.

Réussir les épreuves suivantes:

5 épreuve écrite (30 points) portant sur les connaissances générales du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ainsi que sur la maîtrise de l'outil informatique.

Seront considérés comme ayant satisfait à cette épreuve écrite les candidats qui auront obtenu 50% des points.

Cette épreuve est éliminatoire.

5 épreuve écrite (30 points) portant sur la connaissance de la langue française : dissertation sur un sujet au choix du candidat parmi trois propositions.

Seront considérés comme ayant satisfait à cette épreuve écrite, les candidats qui auront obtenu 60% des points.

5 épreuve orale (40 points). Seront considérés comme ayant satisfait à l'épreuve orale, les candidats qui auront obtenu 50% des points.

La date des examens sera communiquée ultérieurement.

Contrat :

- Engagement contractuel, être dans les conditions APE au moment de l'engagement.
- Rémunération : barème D6 (Afin d'obtenir une simulation de salaire net, contactez le service des Ressources Humaines)
- Ancienneté valorisable sous certaines conditions.

Les candidatures sont à adresser au Collège communal de VIROINVAL, Parc Communal, 1 à 5670 NISMES, par courrier simple déposé à la Poste, par courrier électronique (caroline.philippe@viroinval.be) ou en mains propres au service Ressources humaines **au plus tard le vendredi 28 janvier 2022 à 16h** sous peine de nullité (le cachet de la poste faisant foi).

ENQUETE COMMODO/INCOMMODO

Enquête du 18.01.2022 au 01.02.2022 - OLLOY - Aliénation d'une parcelle SON B 1042 W en faveur de Monsieur et Madame DUMOULIN-SCHMITZ pour une superficie de 5 A 24 CA

Informations: Mme FOSTY Stéphanie - 060/31.01.78
stephanie.fosty@viroinval.be



RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Nous vous rappelons que les sapins de Noël se seront pas ramassés par l'Administration Communale.

Ceux-ci doivent dès lors être déposés par vos soins au parc à conteneur de Vierves.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES PESTICIDES 2023-2027

Les Autorités Fédérales et Régionales vous invitent à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN).

Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

Votre avis nous intéresse !

Avant l'adoption du programme 2023-2027, vous êtes invités à participer activement, via la plateforme de consultation en ligne napan.monopinion.belgium.be, à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents sont aussi consultables à l'Administration Communale qui est également habilitée à recevoir vos observations.

Prenez directement contact auprès de Monsieur Frédéric DUVAL – 060/31.00.34 – frederic.duval@viroinval.be afin de connaître les procédures de consultation mises en place.

Vos observations écrites peuvent également être envoyées, pour le 20 mars 2022 au plus tard, à l'adresse : napan@health.fgov.be ou par la poste à : Dr Ir Vincent VAN BOL- SPF Santé Publique, Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants, Avenue Galilée, 5/2, 1210 BRUXELLES. Le projet de Programme wallon de réduction des Pesticides 2023-2027 (PWRP 3) et le rapport d'incidences environnementales qui le concerne sont consultables sur le site www.pwrp.be/enquetepublique

DATES DE CHASSES ET DE BATTUES

Le 22.01.2022: Nismes - Regniessart / Le Mesnil / Oignies Est - Flache Joncart

Le 27.01.2022: Dourbes - Haute Roche / Mazée Sud Vigneux

Le 28.01.2022: Nismes - Abannets

Le 29.01.2022: Nismes - Regniessart / Oignies - Hamérienne / Oignies - Broctée / Vierves / Treignes Sud / Treignes Nord / Le Mesnil - Vierves - Les Laurys

Le 30.01.2022: Vlerves / Treignes Sud / Treignes Nord / Dourbes - Montagne aux Buis / Le Mesnil - Vierves - Les Laurys / Oignies - Domanielle

N° 1265 - JANV 2022

ENGAGEMENT D'UN(E) EMPLOYÉ(E) A1 CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME À MI-TEMPS CDD DE 6 MOIS EN VUE D'UN CDI - CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT D'EMPLOYÉS SOUS CONTRAT APE

Missions: En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie et de mobilité, la Commune de Viroinval dispose d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et d'Urbanisme (CATU). Au sein du service Cadre de Vie, les missions de l'agent consisteront, entre autres, à assurer l'accueil et la rencontre avec les professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine immobilier et les citoyens-demandeurs pour la mise en place de projets dans ces matières. Il assurera le suivi technique administratif et juridique des autorisations, permis et procédures en matière d'aménagement du territoire et urbanisme. Il collaborera également aux dossiers transversaux. Il pourra être amené à assurer d'autres missions en lien avec cette fonction : veille informative et juridique, gestion du contentieux, ...

Conditions de recrutement

- Être ressortissant ou non de l'union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques;
- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un des diplômes suivants : ingénieur civil, ingénieur civil architecte, architecte, master en sciences géographiques, master complémentaire en aménagement du territoire et urbanisme ou tout diplôme universitaire qui comprend une formation d'au moins 10 crédits dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
- Avoir satisfait à l'examen de recrutement dont le détail peut être consulté sur le site communal www.viroinval.be ou obtenu par courrier électronique (morine.colin@viroinval.be)
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques. Une bonne connaissance de l'utilisation de base des données cartographiques est un atout;
- La connaissance de la réglementation PEB et du Code Rural est un atout;
- Être en possession du permis B;

Compétences:

- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe;
- Être organisé, structuré et logique, capacité de gestion de projets;
- Rigueur, sens des responsabilités, esprit d'initiative, dynamisme et polyvalence;
- Excellente aptitude à la communication tant écrite qu'orale;
- Être doté d'une écoute active et orientée vers les solutions;
- Être prêt à suivre la formation de conseiller en mobilité et toute autre formation nécessaire à la fonction;

Contrat: Contrat de travail à durée déterminée de 6 mois Mi-temps (19h/semaine) - Engagement en mars 2022 Salaire fixé selon l'échelle barémique A1

Les conditions détaillées peuvent être obtenues auprès du service Ressources Humaines et Jeunesse via le 060/31.00.21

Les candidatures sont à adresser au Collège communal de VIROINVAL, Parc Communal, 1 à 5670 NISMES, par courrier simple déposé à la Poste, par courrier électronique (caroline.philippe@viroinval.be) ou en mains propres au service Ressources humaines **au plus tard le vendredi**

28 janvier 2022 à 16h sous peine de nullité (le cachet de la poste faisant foi).



Elles devront être accompagnées impérativement :

- D'une lettre de motivation
- D'un curriculum vitae
- D'une copie du diplôme
- D'un extrait de casier judiciaire récent (3 mois maximum)
- D'une copie de la carte d'identité

Si les conditions reprises dans cette offre ne sont pas respectées, la candidature ne pourra être prise en considération.

Procédure:

 La procédure de recrutement s'articule sur trois phases :

- Une conférence à résumer et à commenter sur un sujet d'ordre général avec prise de notes.

- Une épreuve d'aptitudes professionnelles permettant d'apprécier les connaissances minimales requises des candidats dans les matières suivantes :

- 1) Code du Développement Territorial (CoDT)
- 2) Code du Logement
- 3) Code de l'Environnement
- 4) Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale
- 5) Code wallon du Patrimoine
- 6) Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

- Un entretien oral visant à évaluer la motivation et les compétences professionnelles du candidat.

Chaque épreuve est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu 50% à une épreuve pourront participer à l'épreuve suivante.

Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au-moins 50% des points à chaque épreuve et au-moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

CONSEIL COMMUNAL DU 07 FEVRIER 2022

Séance qui aura lieu à 19h00 au Centre culturel Action Sud, Rue Vieille Eglise, 10 - 5670 NISMES

L'ordre du jour sera consultable tout prochainement sur le site internet communal www.viroinval.be

RAPPEL AUX ASSOCIATIONS ET COMITÉS DE VIROINVAL

Nous rappelons aux associations et comités de VIROINVAL, l'obligation de remettre au service des affaires générales la fiche signalétique 2022 **au plus tard pour le 30 janvier 2022.**

Sans reconnaissance par le Collège et approbation par le Conseil Communal, les associations et les comités ne pourront bénéficier de la redevance préférentielle en vigueur.

La fiche signalétique est téléchargeable sur le site www.viroinval.be

Pour tous renseignements complémentaires:

Madame Caroline MAGAIN: 060/30.01.76

caroline.magain@viroinval.be